

EPS: actualités et nouveautés

Plus de 70 candidates et candidats se sont inscrits à l'Examen Professionnel Supérieur (EPS) de novembre 2019. Pour la première fois depuis la première session de l'EPS pour les thérapeutes complémentaires, il n'a pas été possible d'attribuer une place à tous les candidats admis. La procédure d'inscription via le site web est nouvelle et comporte désormais une fonction de téléchargement direct pour la transmission des documents. L'inscription à l'EPS de mars 2020 est ouverte du 1^{er} octobre 2019 au 16 novembre 2019 (date limite).

L'attribution des places d'examen intervient après réception du dossier de candidature complet et approuvé. Les candidates et les candidats qui doivent reporter leur participation à la prochaine session d'examen EPS reçoivent la garantie d'y avoir une place. L'organisation de deux sessions d'examen par année est maintenue pour l'instant, mais des journées d'examen supplémentaires sont prévues à partir de 2020, ce afin d'éviter une surréservation croissante.

Le formulaire d'inscription pour l'Examen Professionnel Supérieur a été remanié et complété par une fonction de téléchargement. On peut ainsi se faire très rapidement une idée des documents qu'il faut impérativement envoyer. Avec les nouveaux formulaires concernant la preuve de la pratique professionnelle en thérapie complémentaire y inclus la demande de dispense de l'obligation de supervision et la preuve de la supervision, la procédure d'inscription devient plus simple et plus claire.

Les directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel supérieur valables à partir de 2020 contiennent plusieurs précisions, en particulier pour ce qui concerne l'étude de cas:

- Séries de traitements possibles dans plusieurs méthodes si des certificats de branche existent dans ces mêmes méthodes
- 8 unités thérapeutiques d'une série de traitements
- Les différences au niveau du volume ont des incidences sur les critères formels
- Preuve de l'utilisation de sources externes
- L'orthographe et le style linguistique sont inclus dans les critères formels

On notera que dans les directives relatives valable à partir de 2020 qui sont disponible sur le site web, les modifications sont soulignées en gris afin de permettre une meilleure comparaison avec la version précédente.

La personne de contact pour les admissions est la co-responsable du siège administratif, Nicole Schaffner, hfp@oda-kt.ch.